

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAIL-SOUS-COUZAN s'est réuni à la mairie, à vingt heures trente, sur convocation du maire le 20 mai 2020.

Présents : Monsieur Jean AUBERT, Monsieur Pierre BEAU, Madame Sandrine BLANCHARD DELAIGUE, Monsieur René BONFILS, Madame Stéphanie BOUCHARD, Monsieur Jean-Paul COMBE, Madame Christine DAVAL, Madame Marie-France DAVAL, Madame Karine DERORY, Monsieur Antoine GUIRAUD, Madame MICHALET Jennifer, Monsieur Ludovic POYET, Monsieur Nicolas ROLLAND, Monsieur Anthony VIGNON.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent : Madame Irène CARRERAS a donné procuration à Monsieur Jean-Paul COMBE pour voter en son nom.

Madame Christine DAVAL a été désignée comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

### ELECTION DU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc ou nul : 0
- suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Stéphanie BOUCHARD : 15 voix

Madame Stéphanie BOUCHARD, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS:**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide la création de 4 postes d'adjoints.

### **DELIBERATION PROCEDANT A L'ELECTION DES ADJOINTS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;  
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Election du Premier Adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc ou nul : 0
- suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Nicolas ROLLAND : 15 voix

Monsieur Nicolas ROLLAND ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 1er Adjoint au Maire et immédiatement installé.

### Election du deuxième Adjoint :

#### Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc ou nul : 1
- suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur COMBE Jean-Paul : 14 voix

Monsieur COMBE Jean-Paul ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé deuxième Adjoint au Maire et immédiatement installé.

### Election du troisième Adjoint :

#### Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletin blanc ou nul : 0
- suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Karine DERORY : 15 voix

Madame Karin DERORY ayant obtenue la majorité des voix, a été proclamée troisième Adjointe au Maire et immédiatement installée.

### Election du quatrième Adjoint :

#### Premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Marie-France DAVAL : 15 voix

Madame Marie-France DAVAL ayant obtenue la majorité des voix, a été proclamée quatrième Adjointe au Maire et immédiatement installée.

Fait et délibéré à SAIL SOUS COUZAN, le 27 mai 2020,

Le Maire,

Stéphanie BOUCHARD

